

PROCES-VERBAL  
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU VENDREDI 11 MAI 2007

Le Conseil Municipal de Chambly s'est réuni en séance ordinaire le vendredi 11 mai 2007 à la Mairie, Espace François Mitterrand, sous la présidence de Monsieur Michel FRANÇAIX, Député de l'Oise, Maire.

Présents :

Michel FRANÇAIX, Pascal BOIS, Patrice GOUIN, Roger GRABLI, Jean-Louis MENNE, René DISTINGUIN, David LAZARUS, Marie-France SERRA, Claudine SAINT-GAUDENS, Micheline KOVAR, Madeleine BIGOT, Sylvie QUENETTE, Sylviane LEROUGE, Daniel BESSE, Gilles DEXIDIEUX, Agnès LECOMTE, Christian HOUPIN.

Ont délégué leur droit de vote :

- Françoise GALLOU, représentée par David LAZARUS
- Régis GASSIOT-CASALAS, représenté par Michel FRANÇAIX
- Laurence PIERRE, représentée par Marie-France SERRA
- Muriel DEBERLES, représentée par Daniel BESSE
- Jean-Pierre YHUEL, représenté par Christian HOUPIN

Absents :

- Bernard FAURE
- Dominique WINDELS-LEONARD
- Sophie RAMBAUT
- Bruno AUBIN
- Patricia SOUDAIN
- Christine PIOT

Assistaient en outre à la séance :

- Jérôme CURIEN, Directeur Général des Services
- Aude FRANK, Rédacteur

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h. 30.

Il procède à l'appel nominal des présents et constate que le quorum est atteint (17 présents, 5 pouvoirs, soit 22 votants).

Madame Marie-France SERRA est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal du conseil municipal du 29 mars 2007 est adopté à l'unanimité (soit 22 voix pour).

Suite aux résultats des élections présidentielles, Monsieur Christian HOUPIN fait la déclaration suivante :

*« Avec Nicolas SARKOZY à la présidence de la République, le programme du MEDEF s'incruste au pouvoir.*

*De nouveaux cadeaux fiscaux aux entreprises et aux plus riches, la privatisation de nouveaux services publics, la chasse aux enfants sans papiers, la remise en cause de droits sociaux et démocratiques fondamentaux, comme le droit de grève ou le CDI sont dans l'agenda prioritaire du nouveau président de la République.*

*Lui qui a participé aux différents gouvernements du dernier quinquennat de CHIRAC a réussi à apparaître comme un candidat de rupture.*

*Tous les grands groupes du CAC 40 et les autres peuvent se féliciter. Les multinationales dirigées par des patrons amis du Président voient l'intégralité du programme patronal dans les projets du futur gouvernement.*

*Non contentes de diriger l'économie elles contrôlent également la plupart des médias. Combien reste-t-il de médias indépendants, une fois que l'on a soustrait ceux contrôlés par BOUYGUES, LAGARDERE, DASSAULT ou PINAULT.*

*C'est là un véritable monopole du pouvoir, bien inquiétant pour l'avenir.*

*La démagogie populiste utilisée pendant cette campagne va déboucher sur des mesures antisociales sécuritaires et anti-démocratiques. C'est à la construction d'une véritable résistance sociale qu'il faut maintenant s'attacher.*

*La démonstration est aussi faite qu'une gauche sociale-libérale qui a tenté jusqu'au bout une alliance avec l'UDF de BAYROU, n'est pas un rempart efficace face à la droite dure et autoritaire.*

*Les appels du pied à la droite n'auront servi à rien d'autre qu'à brouiller les repères. A chaque fois que la gauche joue sur le terrain de la droite, elle perd !*

*Face à une droite dotée d'un programme cohérent, il faut une gauche déterminée dans le choix de la défense des intérêts du peuple.*

*Entre les salaires et les profits, il faut choisir !*

*La recherche d'une alliance à droite sur le modèle de Romano PRODI serait destructeur pour la gauche ; avec une alliance avec l'UDF on s'adapterait encore plus à l'Europe de BRUXELLES, on renonce encore davantage à s'attaquer aux injustices et aux inégalités sociales. Les frontières entre libéraux sociaux et sociaux libéraux s'estompent !*

*A Chambly, avec seulement 51,03 % des voix, Ségolène ROYAL réalise l'un des plus mauvais scores de l'histoire de la gauche dans notre ville. C'est une alerte qu'il faut prendre résolument au sérieux.*

*Plus que jamais il faut résister et reconstruire l'espoir qu'un autre monde est possible. Raison de plus pour construire une force anticapitaliste puissante pour battre la droite et le MEDEF dans la rue comme dans les urnes.*

*C'est le sens de notre engagement modeste mais constant.*

*C'est ainsi que nous nous positionnerons pour les échéances à venir ! »*

Christian HOUPIN insiste sur la nécessité d'un repositionnement à gauche, notamment parce que, au regard des résultats de ces dernières élections présidentielles, jamais la gauche, depuis 25 ans, n'a fait un aussi mauvais score à Chambly.

Michel FRANÇAIX dresse un bilan des actions sociales menées par la municipalité (création de la Maison de la Solidarité, construction de logements sociaux supplémentaires, activités pour les jeunes, développement des modes d'accueil des enfants en dehors du temps scolaires...) et déclare que ce bilan révèle que la politique menée sur la commune est bien une politique de gauche.

Christian HOUPIN estime cependant que, par exemple, la municipalité aurait dû défendre avec plus d'ardeur les ateliers SNCF de Moulin Neuf, de même qu'au niveau national, le Parti Socialiste représenté par Ségolène ROYAL, aurait dû défendre les régimes spéciaux de retraite de la SNCF ; car il s'agit d'un service public qui se disloque.

Monsieur HOUPIN évoque le décès du jeune cheminot récemment victime d'un accident alors qu'il travaillait seul dans un atelier. Il s'agit là d'un fait symptomatique des conditions de travail de plus en plus mauvaises à la SNCF.

Michel FRANÇAIX, qui explique s'être rendu sur place le lendemain du drame, se déclare lui aussi très choqué par cet accident.

Monsieur le Maire souligne par ailleurs que le bureau de vote n°1, qui correspond géographiquement à la cité du Moulin Neuf dont la grande majorité des habitants est constituée de cheminots, a voté pour Ségolène ROYAL à 67,29 %.

Michel FRANÇAIX ajoute qu'il s'est beaucoup battu pour que les ateliers ne soient pas purement et simplement fermés. Il explique que grâce aux actions qu'il a menées, les ateliers du Moulin Neuf sont aujourd'hui assurés de fonctionner pendant 10 ans encore.

Jean-Louis MENNE précise que les effectifs de Moulin Neuf sont en baisse depuis 1981 et qu'à l'époque le Ministre des Transports était un membre du Parti Communiste.

Gilles DEXIDIEUX se félicite du travail des syndicats et il demande à ce qu'une minute de silence soit observée en hommage à Mickaël Samson, ouvrier à Moulin Neuf, décédé en avril dernier.

\*  
\* \*  
\*

## Compte rendu des décisions prises par le maire en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales

N° SG-DM-2007-27 portant passation d'un contrat de cession de droits de représentation à la saie Pierre Sémard avec la compagnie Gilles AMIOT pour un montant de 1 400.00 € TTC (minimum garanti).

N° SG-DM-2007-28 portant passation d'un contrat de cession de droits de représentation avec ACHEURE pour un montant de 850.00 € TTC.

N° SG-DM-2007-29 portant passation d'un contrat régissant la location d'écran et de technique pour les élections avec Platiscreens pour un montant de 4 999.28 € TTC.

N° SG-DM-2007-30 portant passation d'un contrat de service pour l'envoi de courriers en ligne avec MAILEVA pour un montant de 1 829.88 € TTC.

N° SG-DM-2007-31 portant passation d'un contrat d'abonnement météoflash gel et sol glissant avec Météo France pour un montant de 894.61 € TTC.

N° SG-DM-2007-32 portant passation d'un contrat de maintenance et assistance téléphonique avec la société GEOMEDIA SA pour un montant de 546.99 € TTC.

N° SG-DM-2007-33 portant passation d'un contrat repérage amiante à l'école Conti avec le BUREAU VERITAS pour un montant de 490.00 € HT.

N° SG-DM-2007-34 portant passation d'un marché de maîtrise d'œuvre en vue de la réalisation de locaux, vestiaires, sanitaires, de stockage et d'un abri pour condoléances au cimetière avec le cabinet DESLANDES pour un montant de 7 176.00 € TTC.

N° SG-DM-2007-35 portant passation d'une convention avec la Ferme BusOnnière au multi accueil pour un montant de 500.00 € TTC.

N° SG-DM-2007-36 portant passation d'une convention pour un atelier calligraphie à la bibliothèque avec ABDALLAH AKAR pour un montant de 500.00 € TTC.

N° SG-DM-2007-37 portant passation d'un marché de maîtrise d'œuvre en vue de la réalisation de travaux de peinture au CLSH avec la société CODEZ pour un montant de 17 260.62 € TTC.

N° SG-DM-2007-38 portant passation d'une reconduction du contrat de maintenance avec TRACE SOLUTIONS pour un montant de 2 538.87 € TTC.

N° SG-DM-2007-39 portant passation d'une convention d'accueil « séjour groupe » avec la F.O.L. pour un montant de 2 716.00 € TTC.

N°SG-DM-2007-40 portant désignation d'un huissier afin de défendre les intérêts de la commune dans le cadre de l'installation de gens du voyage sur le parking de l'ancien centre commercial Leclerc avec Maîtres BERNA & RICHARD pour un montant de 289.93 € TTC.

N° SG-DM-2007-41 portant passation d'un contrat d'entretien pour l'Orgue de Tribune de l'Eglise Notre-Dame avec l'entreprise CICCHERO pour un montant de 1 820.81 € TTC.

N° SG-DM-2007-42 portant passation, dans le cadre du 20<sup>ème</sup> festival des cathédrales, d'une convention pour un concert avec l'Office Culturel Régional de Picardie pour un montant de 4.000 00 € TTC.

N° SG-DM-2007-43 portant passation d'un contrat pour deux sorties au parc CARISOLAS pour le centre de loisirs avec l'Aventur'Oise pour un montant de 900.00 € TTC.

N° SG-DM-2007-44 portant passation d'un contrat de maintenance et d'entretien des équipement de jeux des écoles avec ENVIROSPORT pour un montant de 1.968,62 € TTC

\*  
\* \*  
\*

**RAPPORT N°1 : Indemnités de conseil au Trésorier municipal**

Rapporteur : David LAZARUS

Le comptable du Trésor, chargé des fonctions de trésorier municipal à Chambly, a accepté de fournir à la commune des prestations facultatives de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable pour l'exercice 2006.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

*A l'unanimité (22 voix pour) :*

- ❖ AUTORISE le versement d'une indemnités de conseil d'un montant de 1.458,06 € au Trésorier municipal, au titre de l'exercice 2006.

**RAPPORT N°2 : Réalisation d'une piscine intercommunale - Participation aux travaux d'extension du réseau d'eau potable rue Anatole France**

Rapporteur : David LAZARUS

Les travaux de construction de la piscine intercommunale nécessitent l'extension du réseau d'eau potable rue Anatole France.

Le Syndicat Intercommunal des Eaux du Plateau du Thelle (SIEPT), maître d'ouvrage, a transmis à la ville un devis estimatif des travaux qui s'élèvent à 35.244,00 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

*A l'unanimité (22 voix pour) :*

- ❖ DECIDE de la prise en charge de ces travaux sur le budget communal ;
- ❖ AUTORISE le remboursement de la somme de 35.244,00 € au SIEPT au titre de la réalisation de ces travaux.

**RAPPORT N°3 : Réalisation d'une Maison de l'Emploi et de la Formation – Signature d'une convention avec l'Etat pour une subvention d'investissement**

Rapporteur : David LAZARUS

Dans le cadre de la réalisation de la Maison de l'Emploi et de la Formation, le conseil municipal dans sa séance du 29 mars dernier a adopté le programme d'extension de la Maison de la Solidarité.

L'Etat s'est engagé à participer à hauteur de 50 % des dépenses d'investissement réalisées, ce qui représente un montant prévisionnel de subvention de 100.000,00 € sur la base d'une assiette subventionnable plafonnée à 200.000,00 €.

Christian HOUPIN déplore qu'en réalisant cette Maison de l'Emploi, la commune, une fois de plus, se substitue à l'Etat.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

*Par 20 voix pour et 2 abstentions (Ch. HOUPIN et J.-P. YHUEL) :*

- ❖ AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention avec le Ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement.

**RAPPORT N°4 : Versements de subventions exceptionnelles**

Rapporteur : Michel FRANÇAIX

1. Association « Mieux vivre avec l'ASI »

L'association « Mieux vivre avec l'ASI » (Amyotrophie Spinale Infantile) organise, le samedi 9 juin prochain, sur le stade de Moulin Neuf, une journée de solidarité en faveur de Jonathan, âgé de 9 ans et atteint de cette maladie orpheline.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
*A l'unanimité (22 voix pour) :*

- ❖ AUTORISE le versement d'une subvention de 225 € à l'association « Mieux vivre avec l'ASI ».

2. Association Collectif des Anciens Salariés ESSEF

En 2006, l'entreprise « Société Française de Papiers Peints », connue sous la marque « ESSEF Décors Muraux » à BALAGNY-SUR-THERAIN (60) a été mise en liquidation judiciaire.

Le « Collectif des Anciens salariés d'ESSEF Décors Muraux » (association CAS ESSEF) mènent des actions dans l'intérêt des salariés licenciés, dont trois sont des administrés de la commune.

Afin de soutenir financièrement leurs actions,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
*A l'unanimité (22 voix pour) :*

- ❖ AUTORISE le versement d'une subvention de 500 € au CAS ESSEF.

**RAPPORT N°5 : Modification du tableau des effectifs – Création d'un poste d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe**

Rapporteur : Jean-Louis MENNE

Suite à la réussite au concours d'un agent communal,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
*Par 20 voix pour et 2 abstentions (Ch. HOUPIIN et J.-P. YHUEL) :*

- ❖ AUTORISE la création d'un poste d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe et parallèlement la suppression d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe.
- ❖ DIT que le tableau des effectifs sera modifié en conséquence.

**RAPPORT N°6 : Révision des tarifs du Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH)**

Rapporteur : Marie-France SERRA

Par délibérations n° 13 du 3 octobre 2005 et 10 du 3 février 2006, le conseil municipal a révisé les tarifs du CLSH.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
*A l'unanimité (22 voix pour) :*

- ❖ DECIDE des modifications suivantes :

PARTICIPATION DES FAMILLES

Le plancher de ressources mensuelles passe de 3.000 € à 3.500 €.

Composition de la famille :	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants et +
		0.28 %	0.26 %	0.24 %
<b>Participation des familles :</b>				
Plancher ressources mensuelles 513 €	1,44 €	1,33 €	1,23 €	1,13 €
Plancher ressources mensuelles 3.500 €	9,80 €	9,10 €	8,40 €	7,70 €

Le prix déterminé pour chaque famille sera majoré du coût du repas de la restauration scolaire.

#### TARIFS EXTERIEURS

On passe à un tarif unique : la journée pour 1 enfant = 14,50 € majoré du coût du repas de la restauration scolaire.

#### TARIFS DES MINI-SEJOURS

Les tarifs mini-séjours (2 à 3 jours) organisés durant l'été seront calculés de la manière suivante :

1 jour = tarif journée  
+ tarif nuit (50 % du tarif journée)  
+ coût du repas de la restauration scolaire

❖ DIT que ces dispositions seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2007.

### **RAPPORT N°7 : Modification du règlement intérieur du Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH)**

Rapporteur : Marie-France SERRA

Le règlement intérieur du CLSH avait été établi par délibérations du 26 mai 2005 et 3 février 2006. Il convient aujourd'hui d'y apporter quelques modifications. Notamment en ce qui concerne l'accueil des enfants et plus particulièrement des plus jeunes (classes de maternelles), les réservations, les absences et leur facturation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
*A l'unanimité (22 voix pour) :*

❖ ADOPTE le nouveau règlement intérieur du Centre de Loisirs Sans Hébergement.

### **RAPPORT N°8 : Aménagements de sécurité routière – Modification de programme et avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre**

Rapporteur : David LAZARUS

Par délibération n° 22 du 7 décembre 2006, le conseil municipal a approuvé le programme pour la réalisation des aménagements de sécurité routière sur divers voies communales, pour un montant de travaux de 100.000,00 € HT.

Pendant la phase d'études, le maître de l'ouvrage a demandé des modifications et des compléments par rapport au programme initial :

- revêtement des trottoirs rue A. Caron entre la place de l'Hôtel de Ville et la rue de l'Hospice ;

- reprise des affaissements de chaussée place de l'Hôtel de Ville en amont de la rue A. Caron et de l'avenue A. Briand, face au gymnase ;

Compte-tenu de ces modifications, la somme allouée aux travaux est portée à 150.000,00 € H.T. En conséquence, il convient également de modifier le forfait de rémunération du maître d'œuvre qui passe de 5.000,00 € HT à 7.319,50 € H.T., soit une augmentation de 46,39 %.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 4 mai 2007 ayant rendu un avis favorable,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

*A l'unanimité (22 voix pour) :*

- ❖ ACCEPTE la présente modification de programme ;
- ❖ AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre avec la société SAEM.

### **RAPPORT N°9 : Aménagement des abords de la piscine intercommunale – Modification de programme et avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre**

Rapporteur : David LAZARUS

Par délibération n° 21 du 7 décembre 2006, le conseil municipal a approuvé le programme pour la réalisation des voiries et réseaux divers (V.R.D.) extérieurs de la piscine intercommunale (réalisation de l'accès, desserte en réseaux eaux usées et pluviales, éclairage public et aménagements de sécurité rue Anatole France) pour un montant estimé à 201.400,00 € H.T., dont une enveloppe de 140.200,00 € H.T. allouée pour les travaux.

Lors des études, le maître de l'ouvrage a demandé l'extension de l'aménagement jusqu'au carrefour des rues R. Joly/A. France afin de créer une zone 30 et de supprimer les fourreaux fibre optique.

D'autre part, afin de faciliter le déroulement du chantier et réduire les sujétions de coordination entre les entreprises intervenant sous maîtrise d'ouvrage communale et celles intervenant pour les concessionnaires E.D.F., G.D.F. et France Télécom, il a été envisagé d'inclure les tranchées communes spécifiques aux concessionnaires dans les travaux réalisés par la ville. Une convention fixera les conditions de remboursement des sommes engagées.

Il est précisé que les concessionnaires E.D.F., G.D.F., France Télécom n'accepteront de passer la convention avec la commune que sous réserve que le montant des travaux effectués pour leur compte soit au plus égal à ce qu'il leur en coûterait s'ils étaient exécutés sur les bases de leur bordereau de prix habituel. Dans le cas contraire, elles se chargeront de l'exécution des tranchées leur incombant.

Pour cette raison, les tranchées communes feront l'objet d'une tranche conditionnelle au marché passé par la ville.

Compte-tenu des modifications de programme, le montant de l'opération passe de 130.529,16 € H.T. à 197.000,00 € H.T. dont 160.000,00 € H.T. alloués aux travaux.

En conséquence, il convient de modifier le montant de la rémunération du maître d'œuvre dont le forfait de rémunération passe de 7.492,50 € à 8.370,01 € H.T. soit une augmentation de 11,73 %.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 4 mai 2007 ayant rendu un avis favorable,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

*A l'unanimité (22 voix pour) :*

- ❖ ACCEPTE la présente modification de programme ;
- ❖ AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre avec la société ACP.



**RAPPORT N°10 : Aménagement de l'entrée est de la ville – Modification de programme et avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre**

Rapporteur : David LAZARUS

Par délibération n° 15 du 29 septembre 2006, le conseil municipal a approuvé le programme pour la réalisation des V.R.D. extérieurs au lieu-dit « La Croix où l'on Prêche » (réseau d'eaux usées, aménagements de sécurité en entrée est de la ville rues du 11 Novembre 1918 et Jacques Prévert) pour un montant de 290.600,00 € H.T., dont une enveloppe de 222.800,00 € H.T. allouée pour les travaux.

Au niveau des études préliminaires et de l'avant-projet, le maître de l'ouvrage a demandé des modifications et compléments d'aménagement suite, d'une part aux recommandations formulées par le Conseil Général de l'Oise concernant les aménagement de la R.D. n° 924, et, d'autre part, en vue d'étendre les équipements de sécurité au droit de l'accès du cimetière.

La modification de programme comprend :

- ✓ aménagement en entrée de ville étendus à rue Goriot et placette Sablière
- ✓ extension du réseau d'éclairage public rue du 11 Novembre 1918
- ✓ aménagement complémentaire face à l'entrée du cimetière

Compte-tenu de ces modifications, le montant de l'opération passe à 351.000,00 €, dont 308.000,00 € HT alloués aux travaux.

En conséquence, il convient de modifier le montant de la rémunération du maître d'œuvre dont le forfait de rémunération passe de 10.026,00 € à 12.834,72 €, soit une augmentation de 28,01 %.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 4 mai 2007, ayant rendu un avis favorable,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

*A l'unanimité (22 voix pour) :*

- ❖ ACCEPTE la présente modification de programme ;
- ❖ AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre avec la société SAEM.

**RAPPORT N°11 : Signature d'une convention avec la Communauté de Communes du Pays de Thelle (CCPT) pour le groupement de commandes du gravillonnage**

Rapporteur : Jean-Louis MENNE

En 2005, la commune a décidé d'adhérer au groupement de commande pour la réalisation du gravillonnage et des travaux préparatoires des voies communales en association avec la C.C.P.T. et d'autres communes de la communauté.

Le marché pour l'exécution des travaux passé par le groupement de commande a été confié aux entreprises Sylvain Joyeux et APPIA Oise et arrive à terme au 31 décembre 2007.

La C.C.P.T. propose de renouveler l'opération pour une durée de 3 ans et demande aux communes intéressées d'adopter la convention constitutive du groupement pour une durée de 3 ans.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

*Par 20 voix pour et 2 abstentions (Ch. HOUPIN et J.-P. YHUEL) :*

- ❖ AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention pour le groupement de commandes du gravillonnage avec la Communauté de Commune du Pays de Thelle.

## **RAPPORT N°12 : Rénovation de l'Ecole Conti – Marché de travaux – Attribution du lot n° 2**

Rapporteur : David LAZARUS

Par délibération n°21 du 29 mars 2007, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à lancer la consultation relative aux travaux de rénovation de l'école Conti (lot n° 2 : bardage bois/ravalement).

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 27 avril 2007 afin de procéder à l'ouverture de la seconde enveloppe.

La seconde commission s'est tenue le 4 mai 2007, après analyse des offres par le Cabinet Deslandes, maître d'œuvre et a attribué le marché à la société SPRITE, sise 60250 Bury, pour un montant de 194.906,07 € HT, soit 233.107,66 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

*A l'unanimité (22 voix pour) :*

- ❖ AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché correspondant avec la société SPRITE.

## **RAPPORT N°13 : Aménagement de la rue Vermand – Approbation du programme**

Rapporteur : David LAZARUS

Il est proposé de procéder à un aménagement complet de la rue Vermand (réseaux E.U., E.P., E.D.F-B.T., éclairage public, chaussée, etc.) avec enfouissement des réseaux aériens.

David LAZARUS annonce que les travaux devrait pouvoir commencer début 2008.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

*A l'unanimité (22 voix pour) :*

- ❖ APPROUVE le programme d'aménagement de la rue Vermand ;
- ❖ AUTORISE le lancement l'opération correspondante.

## **RAPPORT N°14 : Institution du Droit de Prémption Urbain**

Rapporteur : Patrice GOUIN

Le Droit de Prémption Urbain (D.P.U.) est instauré sur le territoire de la commune et son champ d'application a été défini en 1996.

Afin de se conformer, d'une part, au Plan Local d'Urbanisme approuvé le 28 juin 2006, qui élargit le périmètre des zones urbaines ou à urbaniser, et, d'autre part, à la loi Solidarité et Renouvellement Urbain, qui a modifié les dénominations de zonage des documents d'urbanisme,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

*A l'unanimité (22 voix pour) :*

- ❖ INSTITUE le droit de prémption urbain sur les zones U et AU du PLU ;
- ❖ DONNE délégation au Maire pour exercer le droit de prémption au nom de la commune.

## QUESTIONS DIVERSES

David LAZARUS évoque ses inquiétudes quant au budget de la ville. Il souhaite que les conseillers municipaux prennent conscience des lourdes conséquences du choix des électeurs, notamment en ce qui concerne les financements de la politique de l'enfance et de la petite enfance qui vont subir une baisse drastique.

Dans ce domaine, la ville de Chambly a une politique, active avec un budget qui a doublé alors que le gouvernement a déjà décidé de réduire le budget de la Caisse d'Allocations Familiales. Dans ce contexte, le conseil municipal aura à se prononcer sur d'importants choix dans un futur proche.

David LAZARUS annonce le lancement de l'opération « Agenda 21 » qui démarrera par une journée de concertation, le samedi 23 juin, au Parc Chantemesse, dans un contexte très festif : pique-nique, animations, concerts...

Roger GRABLI évoque la préparation de la rentrée scolaire de septembre prochain avec une vingtaine d'enfants de plus.

Pascal BOIS revient sur les orientations politiques de la municipalité et souligne que, dans le domaine culturel, les actions menées (démocratisation de l'accès aux nouvelles technologies, gratuité de la bibliothèque...) et les manifestations organisées (théâtre de rue, concerts gratuits...) vont dans un sens plus populaire qu'élitiste.



L'ordre du jour étant épuisé, plus de question n'étant posée, la séance levée à 21 h.20.



Le Député Maire,

Michel FRANÇAIS